



IVRY
s/ SEINE

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20230421-AR202304_08-AI
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation provisoire de fonctions et de signature aux adjoints au Maire
Congés de printemps 2023

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants,

vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Maire,

vu son arrêté municipal du 22 novembre 2022 portant délégations de fonctions du Maire à ses adjoints,

considérant qu'il convient, au regard de l'absence de certains élus pendant la période des congés de printemps 2023, d'organiser la répartition des délégations du Maire aux adjoints pendant cette période provisoire,

ARRETE

ARTICLE 1 : DELEGUE provisoirement à chacun des adjoints les fonctions suivantes, selon la répartition et pour la période indiquée dans le tableau ci-dessous, sous réserve de la présence éventuelle dans cette période du titulaire de la délégation concernée :

Titulaires de la délégation	Délégations provisoires
Romain MARCHAND Aménagement de la Ville Personnel communal/ dialogue social Logement social Construction de logements Coordination avec les bailleurs sociaux	Méhadée BERNARD : du 29 avril au 8 mai 2023 inclus
Alain BUCH Politique sportive Quartier Ivry-Port	Clément PECQUEUX : du 21 avril au 8 mai 2023 inclus

IVRY
s/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

Titulaires de la délégation	Délégations provisoires
<p>Fabienne OUDART Affaires scolaires et politiques éducatives Enfance Quartier Centre-ville</p>	<p>Romain MARCHAND : <i>du 22 au 28 avril 2023 inclus</i> Méhadée BERNARD : <i>du 29 avril au 8 mai 2023 inclus</i></p>
<p>Mounia CHOUAF Petite enfance</p>	<p>Atef RHOUMA : <i>du 25 avril au 2 mai 2023</i></p>
<p>Boukary GASSAMA Citoyenneté et autonomie des jeunes</p>	<p>Ghaïs OURABAH-BERTOUT : <i>du 24 au 30 avril 2023 inclus</i></p>
<p>Marie PIERON Recherche et enseignement supérieur Culture scientifique</p>	<p>Méhadée BERNARD : <i>du 1^{er} au 8 mai 2023 inclus</i></p>
<p>Bernard PRIEUR Démocratie Assemblée citoyenne Vie associative Quartier du Petit-Ivry</p>	<p>Clément PECQUEUX : <i>du 22 au 29 avril 2023 inclus</i></p>
<p>Guillaume SPIRO Sécurité des établissements recevant du public Relation aux bailleurs sociaux Relation aux services publics nationaux à Ivry Quartier Monmousseau-Vérolot</p>	<p>Sarah MISLIN : <i>du 22 au 30 avril 2023 inclus</i> Méhadée BERNARD : <i>le 1^{er} mai 2023</i></p>
<p>Sarah MISLIN Tranquillité publique Prévention de la délinquance Espaces publics</p>	<p>Méhadée BERNARD : <i>le 1^{er} mai 2023</i> Guillaume SPIRO : <i>du 2 au 8 mai 2023 inclus</i></p>
<p>Bertrand QUINET Politiques solidaires et politiques d'insertion Coordination des Maisons de quartier Logements d'urgence et résidences sociales</p>	<p>Méhadée BERNARD : <i>du 23 avril au 1^{er} mai 2023 inclus</i> <i>puis du 4 au 8 mai 2023</i></p>

ARTICLE 2 : DIT que ces délégations de fonctions comprennent le pouvoir de signer tout acte relevant du domaine délégué.

ARTICLE 3 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication :

- au Préfet du Val-de-Marne,
- au Comptable public,
- à Madame la Directrice Générale des services de la Mairie pour l'information de l'administration communale,
- aux intéressé.e.s.

FAIT EN MAIRIE LE 21 AVR. 2023

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 21 AVR. 2023
RECU EN PREFECTURE
LE 21 AVR. 2023
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE 21 AVR. 2023

Le Maire d'Ivry-sur-Seine

Philippe BOUYSSOU



Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20230421-AR202304_08-AI
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023